



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par [REDACTED] Directrice du CCAS, 62 790 Leforest en date du 17 Juin 2025, relative à occuper le domaine public pour le stationnement d'une roulotte itinérante multi sensorielle sur la Place Salengro à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter l'accueil des clients de la roulotte itinérante sur la place Salengro, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres devant l'adresse précitée.

ARRÈTE N° 20025/071

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE AGENCE MOBILE

- Article 1** Le CCAS est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'une roulotte itinérante sur la Place Roger Salengro à Leforest, **Le Lundi 30 Juin 2025 De 08H00 à 17H00**.
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur les places de stationnement face à la place « Réservé Police Municipale » aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Leforest.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Madame la Directrice du CCAS,
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie

Fait à Leforest, le 17 Juin 2025.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 18/06/2025

Le Maire,

Le Maire,



Christian MUSIALE-CALAT



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

